

Aktudokelek

L'actualité de la documentation électronique à l'Université Paul Cézanne

numéro 3 – mars 2007

Ces ressources sont **accessibles à tous**, administratifs, enseignants-chercheurs et étudiants, directement, **sans login ni mot de passe**, depuis **tous les postes connectés** au réseau informatique de l'université (filaire ou wi-fi).

Au sommaire de ce numéro...

... Numilog, une plateforme de livres électroniques

Le service commun de la documentation enrichit son offre de ressources électroniques avec une sélection d'ouvrages d'éditeurs francophones (La Découverte, Gualino, EDP Sciences, L'Étudiant...) consultables et empruntables en ligne.

Mais **qu'est-ce qu'un livre électronique?**

Sur la plateforme Numilog, un livre électronique est un fichier au format PDF que l'on peut télécharger sur un ordinateur et lire avec le logiciel Adobe Reader 7. C'est un fichier qui a une durée de vie limitée : il devient illisible au bout d'un certain temps.

Pourquoi des livres électroniques? Les livres en ligne ne remplacent pas les ouvrages imprimés, mais nous permettent à la fois de vous proposer des exemplaires supplémentaires de titres que nous possédons déjà sur papier, et de vous faire découvrir de nouveaux titres uniquement au format électronique.

Cette opération est mise en place dans le cadre de la coopération documentaire inter-universitaire (Aix-Marseille Université).

Que vous apporte ce nouveau support? Outre un accès 24H/24, sans bouger de chez vous (bientôt disponible), vous pouvez bénéficier d'un certain nombre de fonctionnalités :

- Le zoom pour afficher le texte en gros caractères
- L'affichage en plein écran
- Un outil de recherche dans le texte intégral de l'ouvrage
- La possibilité d'impression partielle de l'ouvrage
- L'outil d'annotation et de commentaire, qui permet d'ajouter des notes, ou de surligner du texte...

En bref : Revues en test :

❖ Du 12 au 31/03/07 :
Terra economica

❖ Du 2 au 30/04/07 :
Propriétés Intellectuelles

Plus d'infos ?

<http://infobu.univ-cezanne.fr/>
Rubrique Actualités

Comment ça marche ?

L'accès : Pour l'instant uniquement depuis le réseau de l'université ; une option d'accès à distance (via l'annuaire LDAP de l'université) est en cours de mise en place. Connexion directe au site : <http://www.numilog.com/bibliotheque/univ-mrs3/> puis cliquez sur **Accès au catalogue** pour accéder à la liste des ouvrages disponibles au prêt.

L'emprunt : Une fois l'ouvrage choisi, cliquez sur le bouton gris "Emprunter", puis sur le lien "Emprunter pour une durée de ..." L'ouvrage va se télécharger sur votre ordinateur et s'ouvrir avec Acrobat Reader.

Le retour : Passé le délai imparti (7 jours), les livres seront automatiquement « rendus », et ne seront plus consultables sur votre ordinateur. Le nombre de livres électroniques que vous empruntez est indépendant du nombre de livres papier que vous avez empruntés par ailleurs : vous pouvez cumuler les deux sortes de prêt.

Vous pouvez également rendre les ouvrages avant la date limite, en utilisant les commandes suivantes d'Adobe Acrobat Reader : Fichier > Mes publications numériques > Actions > Rendre au prêteur

Comment retrouver le livre sur votre ordinateur ?

Les fichiers téléchargés sont stockés dans le dossier « Mes documents » puis « Mes ebooks ». On peut aussi les retrouver via Acrobat Reader en suivant le chemin : Fichier > « Mon bibliorum » ou « Mes publications numériques » selon la version.

Faut-il installer un logiciel spécifique sur son ordinateur ?

Pour lire les livres électroniques, le logiciel Acrobat Reader.6.0 ou 7.0 doit être installé sur votre ordinateur ; si ce n'est pas le cas, vous pouvez le télécharger gratuitement à l'adresse : <http://www.adobe.com/fr/products/acrobat/readstep2.html>

Qu'a-t-on le droit de faire avec un livre électronique ?

- Peut-on **copier-coller** le contenu d'un livre électronique ?

Non, la fonction copier-coller est désactivée pour les livres électroniques fournis par NUMILOG.

- Peut-on **imprimer** un livre électronique ?

Oui, pour la plupart des livres électroniques de Numilog, l'impression est autorisée, soit sans restriction, soit partielle. Il peut arriver cependant que certains titres ne puissent pas être imprimés, en fonction des restrictions imposées par les éditeurs.

Du reste, la législation sur les Droits d'auteur s'applique aux livres numériques de la même manière qu'aux livres au format papier. En particulier, le Code de la propriété intellectuelle n'autorise, aux termes de l'Article L.122-5, que "les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à l'utilisation collective". L'impression sur papier des livres numériques fournis par Numilog ou toute autre reproduction, par quelque procédé que ce soit, doit être strictement réservée à un usage personnel.

- Peut-on "**partager**" un livre électronique ? Se l'envoyer par e-mail ? Le mettre sur une clé USB pour le lire sur un autre ordinateur ?

Non, vous ne pouvez pas "partager" un livre électronique que vous avez emprunté, car il n'est lisible que sur l'ordinateur sur lequel vous l'avez téléchargé. Il est donc inutile de se l'envoyer par e-mail, ou de le mettre sur une clé USB.

A suivre...

- Une présentation du service sera assurée par Numilog au cours du 1er semestre 2007
- Un accès distant est en cours de développement, il permettra d'emprunter des livres depuis n'importe quel poste connecté à internet.

Aktudokelek est réalisé par le

Service Commun de
Documentation de

l'Université Paul Cézanne

3 Avenue Robert Schuman

13626 Aix en Provence

T : 04 42 17 24 61

F : 04 42 17 24 66

E : marlene.delhaye@univ-cezanne.fr

<http://infobu.univ-cezanne.fr/>

Merci de votre attention !

Que ce soit pour des problèmes de connexion,
d'impression,

d'accès ou toute autre suggestion, n'hésitez
pas à nous contacter !

marlene.delhaye@univ-cezanne.fr

ou 04 42 17 24 61